



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

natalité

Question écrite n° 516

### Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le taux de fécondité en France, qui se situe entre 1,6 et 1,8 pour l'année 1996. En effet, le vieillissement de la population menace tous les équilibres économiques et sociaux. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour encourager la natalité en France.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation démographique de la France et s'inquiète de la faiblesse de la natalité. Tout d'abord, il convient de souligner qu'on a observé depuis 1995 une reprise des naissances, ainsi l'indicateur de fécondité qui était de 1,65 enfant par femme en 1994 est passé à 1,7 en 1995 et à 1,72 en 1996. Les comportements en matière de fécondité sont liés d'une part au souhait personnel des femmes d'avoir le nombre d'enfants leur permettant de poursuivre leur activité professionnelle et d'autre part à la représentation de l'avenir que se font les ménages, notamment au regard de l'emploi. L'action du Gouvernement pour améliorer la croissance de l'économie, développer l'emploi, réduire le temps de travail et instaurer plus de justice sociale devrait contribuer à répondre à ces préoccupations. Elle sera confortée par la politique familiale qui sera mise en oeuvre à l'issue du réexamen d'ensemble de celle-ci en 1998 et qui sera mieux adaptée à la société d'aujourd'hui. Il convient, par ailleurs, de rappeler que les préoccupations des jeunes ménages recouvrent des domaines très variés : emploi, bien sûr, mais également éducation, logement, transport, protection sociale, culture... Une politique familiale globale doit donc être développée, qui ne se limite pas aux seules prestations financières de la sécurité sociale. Dans ce cadre, plusieurs dispositions en faveur des familles ont ainsi été déjà prises par le Gouvernement : le montant de l'allocation de rentrée scolaire a été quadruplé, les allocations de logement ont été revalorisées, un fonds pour l'accès aux cantines scolaires a été créé, la réhabilitation de 120 000 logements supplémentaires financée, la réduction d'impôt pour dépenses de scolarité rétablie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Etienne](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 516

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 1997, page 2242

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 77